



Bagnolet, le 28/04/2018

À l'attention
des clubs
des présidents
des cadres techniques

Objet : Présentation de l'Académie de Sabre Laser

Mesdames, Messieurs,

L'assemblée générale du 15 avril dernier, a permis d'accueillir au sein de la Fédération Française d'Escrime (FFE), l'Académie de Sabre Laser (ASL), dont l'objectif est de représenter les pratiques du sabre laser en France, afin d'en assurer un développement cohérent, pédagogique et sécurisé.

Cette structure a une mission de concertation et d'accompagnement des clubs labellisés FFE pratiquant la discipline, mais également d'ouverture en direction des différentes organisations et formes de pratiques indépendantes, afin de construire un projet ambitieux qui intégrera autant l'univers propre au sabre laser, que la diversité des formes de pratiques (combat, chorégraphié, par équipe...).

La pratique du sabre laser est donc aujourd'hui inscrite dans les statuts de la fédération et la licence FFE couvre son exercice en club et en compétition. La FFE sera ainsi vigilante à l'utilisation de ses logos et du respect de ses cahiers des charges quant à l'organisation de stages et de tournois de sabre laser.

En outre, des dispositifs seront mis en œuvre dans les mois qui viennent pour développer cette pratique au sein de nos clubs, tant pour nos tireurs, que pour le grand public.

DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX CLUBS

La FFE a le souci d'accompagner ses clubs dans cette nouvelle pratique en les dotant avec du matériel et un pack de communication.

Les clubs auront le choix entre une dotation :

- de 6 sabres et 6 paires de gants renforcés pour la pratique*
- ou de 10 sabres*

*Accompagné d'une veste rouge de kimono pour l'enseignant marqué aux couleurs de l'ASL.
Et d'un pack de communication (site dédié, x-banner, charte graphique...)*

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

*Etre enseignant diplômé FFE et avoir participé à l'un des stages nationaux
Avoir inscrit 6 primo licenciés avec le code sabre laser sur l'extranet*

Pour votre information, le prochain stage aura lieu le 26-27-28 octobre au CREPS de Wattignies.

QU'APPORTE LA FFE A LA PRATIQUE DU SABRE LASER

- Une reconnaissance institutionnelle, comme activité à part entière d'une fédération olympique
- Des possibilités de subventions des collectivités et de l'Etat
- Une expertise fédérale des cadres techniques d'Etat
- De la formation de cadres et de pratiquants pour une pratique sécurisée
- Une qualification des intervenants grâce à des diplômes fédéraux et d'Etat (RNCP)
- Une mise à disposition des ressources fédérales (humaines, financières et matérielles) pour le développement de la pratique
- Un cadre clair et uniformisé (compétitions, arbitrage) permettant aux encadrants de définir un large panel de contenus pédagogiques
- Un rayonnement national avec ses partenaires

QU'APPORTE LE SABRE LASER A L'ASL-FFE

- La perspective d'une nouvelle pratique enthousiasmante, tant sportive qu'esthétique
- Un univers diversifié et futuriste
- Des bénévoles passionnés et investis
- De nouveaux pratiquants venant de nombreux horizons

MISSIONS ET PROJETS DE L'ASL

- Conception d'un règlement technique (équipement, organisation de la pratique)
- Organisation de stages pour les enseignants
- Création des contenus de formation des futurs diplômés (animateur, éducateur, CQP)
- Organisation de tournois fédéraux de sabres lasers
- Accompagnement du développement du sabre laser dans les clubs déjà affiliés FFE, grâce à la nomination de référents régionaux (soutenant les cadres techniques)
- Accompagnement de la création ou la migration de clubs de sabre laser au sein de la FFE
- Aménagement des passerelles pour valoriser l'expertise acquise
- Organisation d'une communication efficace autour de l'activité
- Mise au point des applis connectées pour l'organisation de la pratique
- Ecriture et intégration des contenus de formation spécifiques sabre laser pour les diplômes fédéraux et d'Etats inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (donnant accès à rémunération)
- Déconcentrer ces dispositifs au sein des comités régionaux

Rien n'est définitif, il nous reste encore beaucoup à construire et à expérimenter, la pratique étant relativement jeune. Mais nous savons qu'ensemble, il nous est possible de créer une discipline riche et diversifiée, permettant aux fans, aux sportifs, aux combattants, aux maîtres d'armes... de partager le même univers.

Vous souhaitant bonne réception de ce document, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Thierry LE PRISE
Vice-Président FFE
Chargé du développement et innovation

Nous rappelons que la discipline du sabre laser ASL-FFE n'est pas associée à The Walt Disney Company, Lucasfilm LTD, ou à la marque Star Wars™. Nous vous recommandons de ne pas utiliser d'images, de mots et de termes issues directement des œuvres (jeux, romans, films, séries...)

